



DU CONCRET, POUR VOUS

Durant notre premier mandat nous avons travaillé et validé :

- Les NAO en axant systématiquement nos propositions sur la valeur du point.
 - Sur les titres restaurant
 - Sur la mise en place de la prime de repas décalée avec la mise en place de celle-ci à partir de 21 heures.
- Les médailles de travail avec une revalorisation de 50 % à compter 1er janvier 2023
 - La monétisation exceptionnelle des RTT (jours acquis en 2022) et demande reformulée pour 2023 (en attente)
- Le remboursement exceptionnel des transports collectifs (année 2023) sur la base de 75 % pour les années 2022 et 2023.
- Sur l'accord de participation aux résultats de l'entreprise 2023 et sa mise en œuvre.
 - Sur l'accord complémentaire santé.
- Accord de la prime tramway d'habilitation tramway avec un accord de principe de régularisation pour les temps partiels à la hauteur d'un temps complet pour les années 2019-2020-2021-2022 et jusqu'à mai 2023.
- Accord portant sur le repos compensateur pour la période 2023-2026 portant sur un taux de majoration supérieur aux taux de base déterminé par la loi et les règlements pour les heures supplémentaires qui seront au-delà de 115 heures. Régularisation des années 2020, 2021 et 2022 sur une base à 100 %.
 - Sur l'accord compte épargne temps de 2024 à 2027.
- Sur l'accord prime d'habillage et de déshabillage pour les services techniques dès lors que les opérations d'habillage et de déshabillage doivent être réalisées sur le lieu de travail.
 - Le paiement en heures du dimanche pour tout service finissant après 24 Heures le samedi soir et jusqu'à la fin du service.

Pour plus d'information, retrouvez tout notre travail sur notre site :

<https://www.solea-fo.fr/>